

Info-placements

Numéro 4

Le marché boursier

Au sujet d'Info-placements :

Info-Placements est une publication du Centre d'initiation au placement du Canada, un organisme indépendant sans but lucratif. Le Centre a pour mission d'aider les gens comme vous à prendre des décisions de placement éclairées.

Le CIP travaille en étroite collaboration avec l'Institut canadien des valeurs mobilières – l'organisme d'éducation officiel du secteur des valeurs mobilières – et d'autres organismes réputés afin de s'assurer de l'exactitude et de l'impartialité de ses publications et programmes.

Le présent numéro d'Info-Placements fait partie d'une série continue qui complète les nombreux autres programmes et services de formation en placement offerts par le CIP, lesquels comprennent des publications, des séminaires ainsi qu'un centre de documentation.

Pour plus de renseignements, téléphonez à l'un des bureaux du CIP indiqués à l'endos du présent bulletin. Notre personnel se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions!

Qu'est-ce qu'une action?

Une entreprise qui grandit a souvent besoin de fonds supplémentaires pour soutenir sa croissance et son développement. Beaucoup d'entrepreneurs empruntent alors de l'argent, mais une autre possibilité s'offre à eux : ils peuvent vendre des participations dans leur entreprise.

Une action est donc un titre représentant un droit de propriété ou un *titre de participation* dans une entreprise. L'épargnant ou l'investisseur qui achète des actions d'une entreprise ne prête pas d'argent à cette dernière. En réalité, il fait travailler son épargne directement dans cette entreprise. Si celle-ci est prospère, les actionnaires le seront aussi proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent. Par contre, si l'entreprise fait faillite, le porteur des actions peut perdre de l'argent.

Les gouvernements ont rarement la possibilité de se procurer des fonds par voie d'une émission d'actions. La raison en est qu'ils ont très peu d'éléments d'actif à vendre. Ils se tournent donc plutôt vers le marché obligataire.

Quelles sont les différentes catégories d'actions?

Une société peut émettre des actions *ordinaires* ou des actions *privilegiées*. Les actions privilégiées rapportent un dividende fixe aux actionnaires mais, en général, elles ne confèrent aucun droit de vote. Si la société doit être liquidée, chaque action privilégiée donne à son porteur le droit de recevoir une partie de la valeur comptable des éléments d'actif. L'actionnaire privilégié pourra se prévaloir de ce droit après les porteurs d'obligations et les autres créanciers, mais avant les actionnaires ordinaires.

Les actions privilégiées sont analogues aux titres à revenu fixe tels que les obligations. Leurs cours fluctuent à la hausse ou à la baisse suivant les mouvements des taux d'intérêt. Les gens achètent des actions privilégiées pour les

mêmes raisons qu'ils achèteraient une obligation, c.-à-d. pour toucher un revenu régulier. Les actions privilégiées comportent aussi certains autres avantages. Par exemple, le revenu de dividendes est imposé à un taux inférieur à celui applicable au revenu d'intérêts sur des obligations.

Les actions ordinaires ne versent pas toujours de dividendes. Leur rendement provient généralement du gain en capital réalisé si leur valeur augmente après leur achat. Pour cette raison, les cours des actions ordinaires ont tendance à fluctuer davantage que ceux des actions privilégiées. Ils fluctuent à la hausse et à la baisse en raison de nombreux facteurs, tels la conjoncture économique et les résultats financiers de la société.

Vous pouvez également acheter des actions privilégiées qui sont *convertibles* en actions ordinaires à un prix déterminé et pour une période limitée. Le cours des actions convertibles variera plus que celui des autres actions privilégiées parce que, aux yeux de l'épargnant, elles ressemblent davantage à des actions ordinaires qu'à des titres à revenu fixe.

Rappelons aussi qu'une société peut émettre différentes *catégories* d'actions ordinaires. Ces catégories peuvent conférer des droits de vote restreints ou ne conférer aucun droit de vote.

Les actions ordinaires sont-elles plus risquées que les actions privilégiées?

Oui, mais bon nombre d'actions ordinaires ne sont pas très risquées. Pour éviter de faire un placement trop risqué, vous pouvez étudier les résultats antérieurs de la société et ses

Une action est un titre qui représente une part de propriété dans une entreprise.

antécédents en matière de versement de dividendes, et examiner soigneusement ses états financiers. Normalement, plus la société est ses bénéfices sont stables, plus le cours des actions l'est aussi.

Vous pouvez obtenir tous ces renseignements auprès du service d'études financières de la plupart des maisons de courtage, lequel service fournira également des conseils quant à la pertinence d'acheter, de vendre ou de conserver telle ou telle action. Cette information peut vous aider considérablement dans vos décisions de placement.

Quels sont mes droits en tant qu'actionnaire?

À titre d'actionnaire, vous êtes copropriétaire de l'entreprise, ce qui vous donne normalement le droit de prendre part aux décisions de la direction et de toucher une part des bénéfices. Vous vous prononcez aussi sur les affaires de la société en votant à son assemblée annuelle. Vous obtenez généralement un droit de vote pour chaque action que vous détenez. Les bénéfices peuvent être versés régulièrement aux actionnaires sous forme de dividendes.

Rappelons qu'aucune société n'est tenue de verser des dividendes ou d'offrir un dédommagement pour tout dividende non versé sur ses actions ordinaires. Qui plus est, certaines sociétés restreignent le droit de vote de leurs actionnaires. Avant d'investir, examinez les antécédents de la société en ce qui a trait au versement des dividendes, et vérifiez s'il y a des restrictions quant au droit de vote rattaché aux actions.

Les actionnaires ont aussi le droit d'obtenir régulièrement de l'information sur les affaires de la société. Cette information comprend les états financiers annuels et périodiques, de même que des renseignements continus sur les facteurs ou les événements susceptibles d'influer sur la valeur des actions.

Si la société fait faillite, les droits des porteurs d'actions ordinaires sur l'actif de l'entreprise viennent après ceux des porteurs d'obligations et des créanciers.

Comment une société décide-t-elle si elle empruntera ou émettra des actions?

La direction d'une société doit étudier de nombreux facteurs avant de prendre une décision. La conjoncture économique est ici un facteur très important. Si le pays est en

récession, les cours des actions pourraient être déprimés. Dans ce cas, une émission d'actions n'est peut-être pas le meilleur moyen de mobiliser des capitaux. Si les taux d'intérêt baissent, le marché des obligations peut être mieux indiqué puisque les intérêts versés aux investisseurs seront moins coûteux. Par contre, si la société émet des actions, elle ne sera pas tenue de verser des intérêts régulièrement ni de rembourser le capital. Si elle traverse une période difficile, elle n'a pas à verser de dividendes. Il arrive, cependant, qu'une société ne veuille pas concéder de droits de propriété même s'il lui coûte moins cher d'émettre des actions.

C'est un courtier en valeurs qui aide une société à déterminer si elle doit émettre des obligations ou des actions.

Que se passe-t-il lorsqu'une société a décidé d'émettre des actions?

Le processus d'émission de nouvelles actions sur le marché s'appelle *appel public à l'épargne, nouvelle émission ou placement initial*. Le courtier en valeurs qui aide à lancer les nouveaux titres sur le marché s'appelle *preneur ferme*.

La société et le preneur ferme établissent ensemble les modalités de l'émission, tels la catégorie de titres à émettre et le prix. Ils déterminent ensuite les caractéristiques spéciales qui rendront les titres attrayants pour les investisseurs. Quelques semaines avant l'émission, la société doit déposer un *prospectus provisoire* auprès de la commission des valeurs mobilières de chaque province où l'émission sera vendue. Il s'agit d'un document détaillé qui décrit la société, son historique et ses dirigeants, et qui contient des renseignements sur l'émission. Le prospectus peut servir à sonder l'intérêt des investisseurs pour les actions visées. Il est examiné par les commissions des valeurs mobilières qui s'assurent que tous les renseignements importants sont déclarés. Précisons toutefois que, même si le prospectus est approuvé par une commission des valeurs mobilières, cela ne veut pas dire que les actions constituent un bon placement. Les commissions ne peuvent pas se prononcer sur la qualité des titres ou garantir l'exactitude de l'information contenue dans le

prospectus. Elles s'assurent simplement que tous les renseignements importants au sujet de la société et ses actions sont divulgués.

Il arrive qu'une émission soit lancée sans prospectus; dans ce cas, l'émission est destinée exclusivement à de gros investisseurs. Ces investisseurs sont appelés *acheteurs dispensés* et sont en majeure partie des institutions financières.

Si vous envisagez d'investir dans une nouvelle émission, lisez bien ou assurez-vous que votre conseiller lit attentivement le prospectus provisoire. La version définitive du prospectus est déposée juste avant le placement des actions. C'est dans ce document qu'est indiqué le prix exact des actions, plutôt qu'une fourchette de prix approximative.

La société et le courtier définissent ensuite le rôle que jouera le courtier dans le placement de l'émission. Ce dernier peut acheter l'émission entière, soit seul, soit comme membre d'un groupe appelé *syndicat de prise ferme*. Dans ce cas (il s'agit d'ici d'un *achat ferme*), le courtier revendra les actions aux investisseurs ou les conservera dans son inventaire. Le courtier peut également agir en qualité de mandataire, se contentant de trouver des investisseurs intéressés à acheter les actions de la société. Cette formule s'appelle un *placement pour compte*. La plupart des sociétés préfèrent un achat ferme parce qu'elles sont ainsi assurées d'obtenir un montant déterminé et n'ont pas à reprendre les actions qui ne seraient pas vendues.

Quel est le rôle des bourses?

Les bourses jouent un rôle très important sur les marchés de capitaux. On les appelle *marchés secondaires*. Les sociétés peuvent recourir aux bourses pour mobiliser des capitaux mais, généralement, lorsqu'on entend parler de négociation dans les manchettes, il s'agit en fait de négociation entre investisseurs, c.-à-d. sur le marché secondaire. Les actions ne sont pas vendues par la société émettrice, mais par un investisseur qui les a achetées plus tôt, soit au moment de leur émission ou auprès d'un autre investisseur.

Soulignons toutefois que, au Canada, les sociétés peuvent se tourner vers les bourses pour faire un placement initial d'actions. Si vous songez à acheter des titres d'une première émission, prenez soin d'examiner la *déclaration de faits importants* ou l'*Exchange Offering Prospectus* qui décrit l'émission et la société. Ces documents ressemblent aux prospectus

Plus la société est stable, plus le cours de ses actions est aussi.

déposés pour les émissions plus courantes.

Après avoir décidé d'émettre des actions et d'en faire un placement étendu, soit un *appel public à l'épargne*, la société peut prendre les dispositions nécessaires pour que ses actions soient négociées en bourse ou sur un autre marché ouvert. Seules les actions qui sont inscrites à la cote d'une bourse peuvent être négociées à cette bourse.

Pourquoi le marché secondaire est-il si important?

S'il n'y avait pas de marché secondaire, il serait tellement laborieux et coûteux d'investir dans des entreprises que le jeu n'en vaudrait pas la chandelle. Imaginez si vous achetiez des actions d'une société et que vous vouliez les revendre plus tard. En l'absence d'un marché secondaire, vous devriez trouver vous-même un acheteur. Cela pourrait prendre beaucoup de temps et vous pourriez être obligé de dépenser de fortes sommes en publicité pour faire connaître votre intention de vendre.

Avec un marché secondaire actif, les épargnants et investisseurs disposent d'un vaste choix d'actions qui sont offertes en tout temps, non pas seulement au moment de l'émission. Les investisseurs et épargnants peuvent acheter ou vendre lorsqu'ils le désirent. Ils peuvent prendre des décisions rapides quant à la valeur d'une société et agir en conséquence immédiatement. Contrairement à beaucoup d'autres marchés (par ex. le marché immobilier), les bourses offrent une grande *liquidité*, c'est-à-dire que vous pouvez souvent vendre vos actions en l'espace de quelques jours seulement.

Les sociétés comptent sur des marchés secondaires actifs pour mobiliser des capitaux sur les marchés primaires. Si une catégorie d'actions négociée en bourse est très en demande, il est probable qu'une nouvelle émission attirera aussi les investisseurs. La société peut ainsi se procurer plus de capitaux au même coût. Par contre, si le cours des actions est déprimé, la société peut choisir un autre mode de financement.

Est-ce que toutes les bourses sont identiques?

Non. Bien que les actions de nombreuses grandes sociétés soient inscrites à plusieurs bourses, les bourses se spécialisent souvent dans des catégories d'actions précises. Certaines bourses ont établi des exigences assez rigoureuses quant au genre de sociétés

qui peuvent inscrire leurs actions à leur cote, tandis que d'autres ont des exigences plus souples. Certaines peuvent privilégier les petites sociétés naissantes, tandis que d'autres préféreront des sociétés bien établies ou de *premier ordre* qui sont en affaires depuis longtemps.

Au Canada, le CDNX s'intéresse aux sociétés de *second rang* et aux sociétés naissantes. Les titres de premier rang sont admis à la cote de la Bourse de Toronto, bien que le TSE admette aussi des titres de sociétés de second rang.

Ces bourses jouent un rôle important dans le processus de formation du capital. Le CDNX aide les sociétés naissantes à démarrer, tandis que la Bourse de Toronto permet à des sociétés établies d'avoir accès à des pools de capitaux considérables.

Les actions de sociétés de second rang sont-elles plus risquées?

Les actions de sociétés de second rang peuvent être plus risquées. Cela est attribuable au fait que la société émettrice n'est probablement pas en affaires depuis assez longtemps pour pouvoir démontrer sa rentabilité et sa capacité de verser des dividendes. Les bourses surveillent de près ces sociétés, mais cette surveillance n'enlève rien au fait qu'il s'agit d'une société naissante dont la rentabilité n'a pas encore été démontrée.

Il ne faut pas en conclure que vous perdrez tout votre argent si vous achetez des titres inscrits à une bourse de capital de risque. Certaines sociétés très solides et prometteuses y inscrivent aussi leurs titres. Il ne faut pas croire pas non plus que les actions négociées aux grandes bourses sont dépourvues de tout risque. Quelle que soit la bourse, il faut toujours évaluer un placement en actions en fonction des objectifs visés et évaluer soigneusement le risque. Si le risque est élevé, vous devez toujours envisager la possibilité de subir une perte.

Est-ce que tout le monde peut acheter et vendre des actions en bourse?

Vous pouvez acheter et vendre n'importe quelle action cotée en bourse, mais vous ne pouvez pas le faire directement. Les bourses appartiennent à leurs membres, soit les maisons de courtage. Tous les ordres doivent être acheminés par l'entremise d'un membre qui détient un *siège* à la bourse. Une maison de

courtage peut obtenir un siège à la bourse si elle remplit les conditions d'admission comme membre et peut négocier les actions qui y sont inscrites.

Comment se négocient les actions en bourse?

Les actions, surtout les plus connues, se négocient généralement aux *enchères*. L'achat d'une action se compare à l'achat d'une antiquité aux enchères. Le commissaire priseur reçoit une commission pour vendre l'antiquité au plus offrant. S'il y a peu d'offres, le prix sera moins élevé que si la demande est forte.

De la même manière, les membres transmettent leurs ordres à une bourse pour une mise aux enchères. Le TSE et le CDNX traitent les ordres entièrement par ordinateur. La Bourse de New York en revanche dispose encore d'un marché physique, ou *parquet*, où les ordres sont exécutés par des délégués. Dans les deux cas, l'objectif est de faire connaître tous les ordres d'achat et tous les ordres de vente portant sur une même action. C'est ainsi que l'on pourra obtenir les meilleurs cours.

Comment les cours sont-ils établis?

Il y a un cours indiqué pour les ordres d'achat (*cours acheteur*) et pour les ordres de vente (*cours vendeur*). Il y a toujours un *écart* entre le cours acheteur et le cours vendeur. Cet écart est généralement assez étroit, surtout pour les actions les plus populaires. Un large écart reflète souvent une demande faible. Dans ce cas, les actions peuvent se vendre moins rapidement. Le prix définitif peut correspondre soit au cours acheteur, soit au cours vendeur, mais peut également se situer entre les deux. Cela dépend du résultat de la négociation ainsi que de nombreux autres facteurs telle la taille de l'ordre.

Y a-t-il toujours un équilibre entre acheteurs et vendeurs?

Non. Il arrive que les ordres de vente soient plus nombreux que les ordres d'achat, et

Une action

qui a le

potentiel de

monter en

flèche peut

aussi chuter

tout aussi

rapidement.

vice versa. Ce déséquilibre provoque une hausse ou une baisse des cours. Parfois, l'équilibre est sérieusement compromis. Les bourses ont toutefois mis en place des mécanismes automatiques visant à maîtriser la situation lorsque cela se produit.

L'un de ces mécanismes est le *système de spécialistes*. Des négociateurs spécialistes doivent maintenir un marché pour les actions qui leur sont assignées. Par exemple, lorsque des ordres au marché sont donnés pour certaines quantités, ils en garantissent l'exécution rapide. Plus important encore, si le cours d'une action donnée se met à chuter parce que tout le monde veut vendre, le négociateur responsable de l'action doit acheter celle-ci. Si de tels mécanismes n'existaient pas, les marchés pourraient cesser de fonctionner.

Certains négociateurs ont aussi le privilège de négocier *pour leur propre compte* (ou *pour le compte de leur firme*). Ils achètent alors pour le compte de la firme ou vendent des actions qui appartiennent à la firme. Il en résulte une plus grande liquidité sur le marché. Afin de s'assurer que le processus est équitable pour le public, les ordres des clients aux prix du marché ou à des prix supérieurs au marché ont toujours préséance sur ceux de la firme.

Que font les bourses en plus de la négociation?

Toutes les bourses canadiennes sont des organismes d'autoréglementation. Elles sont chargées, en vertu des lois provinciales sur les valeurs mobilières, d'assurer l'intégrité de leur marché respectif. Les bourses peuvent également être tenues responsables des opérations des courtiers qui sont leurs membres. Les bourses consacrent d'importantes ressources à ces activités de réglementation.

Pourquoi les bourses évoluent-elles si rapidement?

Grâce à la concurrence accrue et aux progrès technologiques, une grande société canadienne n'est plus obligée dans les années 1990 d'inscrire ses actions à la cote d'une bourse canadienne. Et même si elle le fait, la négociation des titres pourrait être exécutée aussi rapidement et facilement dans un autre pays. Le lieu où se font les échanges dépend de plusieurs facteurs. Par exemple, si une société a procédé à de nombreuses émissions à l'étranger, la négociation aura lieu là où les actionnaires y trouvent leur compte. Pour rester en affaires, une bourse doit s'assurer que ses coûts sont concurrentiels, que l'information est largement diffusée et qu'elle offre

les produits et services susceptibles de répondre à la demande de sa clientèle.

Quels autres produits sont négociés en bourse au Canada?

Il existe au Canada des bourses qui ne négocient que des options, des contrats à terme et des options sur contrats à terme.

La Bourse de Montréal inscrit à sa cote et négocie des options sur actions, sur indices boursiers et sur obligations, des contrats à terme ainsi que des options sur contrats à terme sur indices boursiers ou sur instruments financiers. La Bourse de Winnipeg inscrit à sa cote et négocie des contrats à terme et des options sur contrats à terme sur une variété de denrées agricoles comme le canola et la graine de lin. Les options donnent le droit à leurs détenteurs d'acheter ou de vendre l'actif sous-jacent à un prix stipulé d'avance et avant l'expiration d'une certaine période. Ces produits peuvent avoir de la valeur. Par exemple, si l'on vous donne un certificat vous permettant d'acheter plus tard une action à un prix inférieur à celui d'aujourd'hui, vous savez que ce certificat vaut la différence entre les deux prix. On ajoute souvent des bons de souscription à des émissions d'actions ou de débetures afin de rendre ces titres plus attrayants. De plus, il existe des options sur la plupart des actions de grandes sociétés.

Les options aident les investisseurs à se protéger contre les revers du marché. S'ils croient que le marché va baisser, mais ne sont pas prêts à vendre immédiatement les titres qu'ils possèdent, ils peuvent acheter une *option de vente* qui leur donnera le droit de vendre les titres plus tard au prix d'aujourd'hui. L'*option d'achat*, qui donne le droit d'acheter plus tard au prix d'aujourd'hui, est utile lorsque le marché est à la hausse.

Certaines bourses négocient également des *contrats à terme*; il s'agit ici de contrats selon lesquels l'investisseur est tenu d'acheter ou de vendre un titre ou un produit donné à un prix et à une date déterminés.

Les contrats à terme et les options sont des produits complexes comportant plus de risques que les actions. Vous devriez donc bien vous renseigner auprès de votre conseiller en placement avant d'investir dans de tels produits.

Quelles sont les causes de fluctuation des cours sur le marché des actions?

Les cours sont à la hausse lorsque la demande dépasse l'offre, et à la baisse lorsque l'offre excède la demande. Cela dit, il est plus difficile de déterminer ce qui provoque une augmentation de la demande. La demande générale chutera si la conjoncture économique est défavorable pour les actions. Lorsqu'un pays est en récession, la plupart des entreprises voient leurs bénéfices diminuer, car leurs produits se vendent moins bien. Des bénéfices moindres rendent les actions moins attrayantes. De plus, durant une récession, les taux d'intérêt ont aussi tendance à baisser. Dans ce cas, les cours des obligations montent. Cette hausse des cours des obligations éloigne les épargnants du marché des actions, ce qui a pour effet de comprimer la demande encore davantage.

De nombreux autres facteurs peuvent influencer sur le cours d'une action. Les résultats de la société et de son secteur d'activité, la compétence de la direction, la concurrence internationale, la politique commerciale et les relations avec les sociétés apparentées n'en sont ici que quelques-uns.

Comment savoir si une action fluctuera à la hausse?

Voilà une bonne question. Si tout le monde connaissait la réponse, nous serions tous riches!

Le choix d'une action de qualité n'est pas une science exacte. Pour faire un tel choix, il existe de nombreuses méthodes différentes dont vous pouvez discuter avec votre conseiller en placement. Mais n'oubliez pas qu'il y a toujours un rapport direct entre le risque et le rendement. Une action qui a le potentiel de monter en flèche peut également chuter tout aussi rapidement. Si vous ne pouvez pas vous permettre d'assumer un tel risque, ou si vous ne pouvez le supporter, établissez alors des objectifs moins ambitieux - peut-être en choisissant une action qui procure un rendement stable et attrayant et une plus-value régulière depuis longtemps.

Avant d'essayer de choisir l'action gagnante qui répondra à vos objectifs, vous et

Plus vous
aurez de
connaissances
en la matière,
mieux ce sera
pour vous.

votre conseiller devez vérifier le comportement antérieur du titre sur le marché, les résultats de la société, les dividendes versés dans le passé, les résultats du secteur d'activité et la compétence de la direction.

Je ne suis pas un gros investisseur. Quel genre de service puis-je attendre de mon conseiller en placement?

La plupart des gens ont un portefeuille de placements assez modeste. Votre conseiller a pour rôle de vous aider à gérer votre avoir en vous recommandant des placements qui vous conviennent. Les courtiers en valeurs mobilières vendent une vaste gamme de produits, y compris des actions, des obligations, des options, des contrats à terme et des parts de fonds communs de placement. Vous voudrez probablement inclure certains de ces titres dans votre portefeuille.

Votre conseiller aura une bonne idée de ce qui vous convient, parce que dès le début de votre relation, vous lui aurez précisé vos objectifs financiers. Le conseiller doit vous recommander des placements qui vous conviennent. Si vous êtes une personne à la retraite qui recherche un revenu régulier, les produits plus risqués tels les contrats à terme ne vous conviendront pas.

Vous travaillerez avec votre conseiller en placement pour l'aider à établir un plan financier concourant à l'atteinte de vos objectifs. En tant que petit épargnant, toutefois, vous ne pouvez pas vous attendre à ce que votre conseiller vous appelle

régulièrement pour vous transmettre des résultats de recherches et d'autres renseignements. Faites un effort pour suivre et évaluer vous-même vos placements. Mieux vous vous y connaîtrez en la matière, plus ce sera profitable pour vous.

Les actions sont-elles vraiment un placement sûr? Peut-être devrais-je m'en tenir aux fonds communs de placement?

Nombre de personnes achètent des parts de fonds communs de placement parce qu'il est relativement facile de les acheter et de les conserver. Les fonds communs sont des portefeuilles de placements choisis et gérés par des professionnels. Ces portefeuilles peuvent prendre diverses formes, allant du portefeuille équilibré constitué d'actions et de titres d'emprunt au portefeuille d'actions composé exclusivement de valeurs d'avenir. Bien que les fonds communs ne soient pas totalement dépourvus de risques, ils offrent une diversification qui atténue considérablement les risques. Ce produit convient donc à beaucoup de personnes.

Toutefois, il y aura toujours des gens intéressés à acheter directement sur le marché. Ces derniers ont besoin de mieux comprendre le risque. Mais rassurez-vous, les marchés de valeurs mobilières au Canada ne sont pas des casinos! Le système comporte des mécanismes de protection intégrés qui aident à gérer le risque. Vous en apprendrez davantage à ce sujet en lisant le bulletin Info-Placements n° 5 sur la «Protection de l'épargnant».



INSTITUT
CANADIEN
DES VALEURS
MOBILIÈRES
www.csi.ca



Centre
d'initiation au
placement
DU CANADA
www.investorlearning.ca/francais

Le Centre d'initiation au placement du Canada est le seul organisme indépendant sans but lucratif au Canada qui a pour mandat exclusif d'offrir au grand public des renseignements désintéressés sur le placement. Il est financé au moyen des revenus tirés des programmes qu'il offre à coût modique et d'une subvention de l'Institut canadien des valeurs mobilières, l'organisme national de formation dans le secteur des valeurs mobilières.

Numéro sans frais : 1 888 452-5566

Bureaux de l'ICVM

Montréal
1, Place Ville-Marie, bureau 2840
Montréal, (Québec), H3B 4R4

Halifax
1791 Barrington St., TD Centre, Suite 1620
Halifax, NS, B3J 3K9

Toronto
121 King St. W., 15th Floor
Toronto, ON, M5H 3T9

Calgary
355 – 4th Ave. S. W., Suite 2330
Calgary, AB, T2P 0J1

Vancouver
650 West Georgia St., Suite 1350
P.O. Box 11574
Vancouver, BC, V6B 4N8